



Question orale de M. Cools : La tenue en présentiel des séances du Conseil communal et du Collège.

M. Cools estime que les séances du Conseil communal sont plus efficaces en mode présentiel qu'en visioconférence.

Depuis plus d'un an, à l'exception de la séance du 1^{er} octobre 2020, le Conseil communal s'est réuni en visioconférence.

Il serait temps qu'il reprenne ses activités selon le cours normal, moyennant le respect du protocole sanitaire observé lors de la séance du 1^{er} octobre dernier.

Le Collège est-il disposé à une reprise des séances du Conseil en mode présentiel à partir du mois de septembre ?

M. Cools estime également que les séances du Collège, en visioconférence depuis plus d'un an, devraient à nouveau avoir lieu en mode présentiel. Leur organisation dans la salle du Conseil garantirait le respect des règles sanitaires.

Le mode présentiel est préférable lorsque le Collège débat des questions urbanistiques, car il a alors l'occasion d'examiner en détail des plans dépliés sur une grande table, ce qui s'avère impossible avec les plans en modèle réduit envoyés par internet.

M. le Bourgmestre répond que le Collège est parti du principe selon lequel le Conseil communal pourrait se réunir en mode présentiel en septembre, la totalité des membres de l'assemblée étant censée être vaccinée à ce moment-là.

La séance du mois de juin aura encore lieu en visioconférence. Celle de septembre aura lieu en mode présentiel, sauf objection de la part du gouvernement fédéral ou de la Région.

Le Collège a prévu de reprendre ses réunions en mode présentiel dans le courant du mois de juin.

M. Cools souhaite que les mesures liées à l'organisation des séances du Conseil communal puissent être discutées avec l'ensemble des groupes politiques siégeant dans l'assemblée, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

M. le Bourgmestre n'y voit aucune objection.



Question orale de M. Desmet : Autoconsommation collective.

M. Desmet souhaite sensibiliser le Conseil communal au concept d' « autoconsommation collective », lié à la production et à la consommation d'énergie, plus particulièrement d'énergie verte.

L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs autoproducteurs de partager à un tarif intéressant leur surplus d'énergie verte et locale avec une communauté de voisins qui sont dans l'incapacité de déployer un dispositif de production à leur échelle.

Ce concept se veut avantageux pour le producteur, puisqu'il lui permet de revendre le surplus de sa production à un tarif supérieur à l'offre des fournisseurs commerciaux.

Actuellement, la majeure partie de l'énergie fournie en Belgique est obtenue à partir de sources fossiles qui deviendront de plus en plus chères de par leur progressive rareté.

De plus, cette énergie, qualifiée de « grise », contribue largement au changement climatique. Greenpeace a lancé un large défi : atteindre l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050.

Il est primordial d'opter pour la transition énergétique, de s'investir dans les alternatives d'énergie verte qui permettront d'atteindre l'autonomie énergétique.

Pour les écologistes, cette transition doit être juste, solidaire et accessible à tous.

Les autres sources d'énergie verte disponibles en région bruxelloise (hydraulique, éolien et biomasse) sont peu praticables jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, le territoire régional dispose d'un grand potentiel avec ses toitures publiques et privées qui peuvent accueillir des centaines de milliers de panneaux solaires.

L'autoconsommation collective permet de lutter contre la précarité énergétique grâce à la baisse du coût du renouvelable, ce qui correspond parfaitement aux objectifs de l'écologie politique.

Des projets-pilotes d'autoconsommation collective se développent progressivement, sous l'égide de Sun for Schools, Lapeyre et Sibelga.

Au-delà de la mutualisation des surplus d'énergie renouvelable, ces projets contribuent à l'amélioration du lien social et de la convivialité dans l'ensemble du quartier concerné.

L'enjeu est donc plus sociétal que symbolique.

Quels sont les éventuels freins institutionnels à de telles initiatives ?

Comment la commune pourrait-elle s'inscrire dans ce mouvement ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que l'autoconsommation collective et les communautés d'énergie constituent des moyens intéressants pour consommer une énergie renouvelable produite à l'échelon local et rendre cette énergie renouvelable plus accessible, notamment pour les ménages à faible revenu.

Dans la Déclaration de politique générale (DPG), la majorité s'est engagée à promouvoir la production d'énergie renouvelable et à faciliter les projets énergétiques innovants.

Depuis 2008, la commune mène une politique volontariste en matière d'énergie propre avec le développement du programme PLAGE, les investissements pour l'isolation des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments à standard passif (projet U), ou encore l'installation de plus de 1.000 panneaux solaires sur les bâtiments communaux, qui ont permis d'éviter l'émission de près de 272 tonnes de gaz carbonique.

L'amplification de la production d'énergie photovoltaïque constitue une des priorités du Collège, qui s'inscrit dans la perspective de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Collège a l'intention de développer un projet pilote d'autoconsommation collective avec les communautés voisines afin de valoriser l'excédent d'électricité photovoltaïque produite par les écoles communales durant les périodes d'inactivité (week-ends et vacances scolaires).

Le projet U va accroître le potentiel en ce domaine, puisque les panneaux photovoltaïques installés dans ce cadre vont générer une production annuelle de 52 Mégawatt.

Néanmoins, le développement de telles initiatives est freiné par des entraves d'ordre légal et réglementaire.

Pour lancer de tels projets, il faut obtenir une dérogation auprès de Brugel, qui régule le marché de l'énergie en région bruxelloise, Sibelga jouant, quant à elle, le rôle de facilitateur.

L'avant-projet de réforme de l'ordonnance électricité établi par le cabinet du ministre Maron pourrait déboucher en 2022 sur un cadre légal plus souple, qui permettrait à la commune d'Uccle de s'investir davantage dans des projets d'autoconsommation collective.



Question orale de Mme Lederman-Bucquet : Comment continuer le combat contre le covid?

Mme Lederman-Bucquet suggère la création d'une task force communale, afin de réfléchir à la sortie de crise ou aux méthodes à mettre en œuvre pour soutenir la population en cas de prolongation de la crise sanitaire.

Le modèle de la task force fonctionne plutôt bien et pourrait être appliqué à l'échelon communal afin d'articuler localement les différents dispositifs mis en place pour atteindre les laissés pour compte de la pandémie.

Elle évoque à cet égard les relais d'actions de quartier, initiés par la Cocom, dans le cadre desquels 24 personnes engagées par la Fédération des services sociaux procèdent à un maillage des quartiers difficiles afin d'atteindre les populations de toutes origines.

M. le Bourgmestre n'est pas du tout opposé aux suggestions de Mme Lederman-Bucquet.

Cependant, malgré son intérêt, le modèle de la task force ne peut s'avérer efficace que si on lui donne un contenu concret.

Il souligne aussi que l'administration communale, très sollicitée depuis le début de la crise, doit répondre à des impératifs immédiats. La réflexion sur le « post covid » ne peut donc être abordée directement.

En outre, le futur déménagement des services communaux implique une charge de travail considérable dont il faut tenir compte.

Néanmoins, toute une série d'événements susceptibles de mettre du baume au cœur des citoyens en ces temps difficiles est en cours de préparation.

Le Collège demeure évidemment ouvert à toute proposition émanant du Conseil communal pour la gestion de la crise et de l'« après crise ».



Question orale de M. Toussaint : L'importance de bouger plus.

M. Toussaint rappelle que le 19 avril dernier, la 3^{ème} édition de la campagne « Please, stand up and move » a été lancée.

Cet événement vise à proposer un programme sportif adapté au niveau de chacun.

Lancée à l'initiative de la Ligue cardiologique belge, cette action a pour but de sensibiliser les personnes de tous âges à l'importance de pratiquer une activité physique quotidienne, qu'il convient de distinguer de la pratique sportive en tant que telle.

Les effets bénéfiques d'une telle pratique sur la santé physique et psychologique sont d'autant plus utiles qu'on observe, depuis plusieurs années, une explosion des « burn-out » et dépressions de longue durée.

Il faut entendre par activité physique le fait de mettre son corps en mouvement, en se promenant, en accomplissant des tâches ménagères, en optant pour les escaliers plutôt que pour l'ascenseur, en téléphonant debout, en tondant sa pelouse...

Le confinement et la généralisation du télétravail induits par la crise sanitaire ont accru le phénomène de la sédentarité, qui constitue un des 4 principaux facteurs de risque de décès.

En Belgique, un adulte resterait assis 6 heures par jour en moyenne. Et pour 20 % d'entre eux, la durée de la station assise journalière s'étend au-delà de 8 heures. Et la Belgique se classerait à la 6^{ème} place dans la liste des pays européens dont la population demeure le plus longtemps assise.

L'échevinat de la Santé ne pourrait-il pas contribuer à cette sensibilisation auprès du personnel communal et du grand public ?

M. Toussaint évoque aussi l'initiative « Daily Mile », lancée avec succès dans les écoles. Elle consiste à proposer 15 minutes de course à pied dans la cour de récréation ou aux abords de l'école.

Les enfants sont satisfaits de cette activité en plein air, qui améliore autant leur concentration que leur condition physique.

M. l'Echevin Hublet confirme que le confinement a entraîné des changements de comportement particulièrement négatifs pour la santé des citoyens.

Une étude menée en France auprès de 4.000 participants représentatifs de la population adulte a établi que 80 % d'entre eux ont réduit leur part d'exercice physique, 60 % marchent moins qu'avant, 59 % passent plus de temps devant les écrans.

Dans sa nouvelle campagne, la Ligue cardiologique belge insiste sur l'importance de l'activité physique quotidienne, qu'il convient de distinguer de la pratique sportive.

Il s'agit par exemple de presser le pas pour prendre l'autobus, pousser le chariot au magasin, ou même utiliser une brosse à dents manuelle plutôt qu'une brosse à dents électrique.

M. l'Echevin Hublet évoque à cet égard l'intérêt des applications pour smartphone indiquant le nombre de pas parcourus.

L'activité physique contribue à diminuer l'anxiété, la surcharge pondérale, les risques d'accidents vasculaires cérébraux, de thrombose, d'hypertension, de diabète, d'ostéoporose, de cancer, et a un effet positif sur le moral, le tonus et la sexualité.

Le Collège contribue à cette sensibilisation de la population en agissant de manière transversale.

L'ASBL SUTA (Service uclois du troisième âge) propose de nombreuses activités physiques aux seniors (natation, gymnastique, danse, promenades, excursions, etc.)

Le service des Sports propose les 10 km d'Uccle, de nombreux cours de gymnastique dans les salles de sport, des cours de cyclo-danse pour les personnes handicapées, les ateliers nature au parc de Wolvendael pour les familles.

Le Service uclois de la jeunesse (SUJ) propose aussi de nombreuses activités telles que la chasse Totemus.

M. l'Echevin Hublet espère que ces nombreuses activités, qui ont dû être suspendues à cause de la pandémie, pourront reprendre prochainement.

La reprise des conférences santé devrait avoir lieu en septembre prochain. La première d'entre elles traitera du burn-out après covid.

Dans le cadre de la Semaine du cœur organisée sous l'égide de la Ligue cardiologique belge, l'administration communale organisera une rencontre sur le thème des thromboses veineuses causées par le manque d'exercice.

Le Collège veille aussi à la promotion du sport au sein du personnel communal via l'organisation de ballades à vélo, la participation d'une équipe du personnel aux 10 km d'Uccle, la mise à disposition du personnel communal d'infrastructures sportives durant la pause de midi.



Question orale de Mme Van Offelen : L'aménagement du parc Montjoie.

Mme Van Offelen regrette que le parc Montjoie soit en mauvais état, en dépit de son charme et de la présence d'arbres remarquables.

Depuis lors, un permis a été délivré par la Région pour sa rénovation.

Des panneaux indiquent que des travaux débiteront à la fin de ce mois. Il s'agit notamment de la réfection des chemins, de la création de noues végétalisées et de la restauration d'un mur.

Quel est le planning des travaux envisagés ? En quoi consisteront-ils ?

Le Collège envisage-t-il la création d'un terrain de pétanque, demandé par le quartier, ou l'installation d'appareils de fitness adaptés aux seniors ?

Pourrait-on placer dans ce parc des bancs avec accoudoirs, plus confortables pour les personnes handicapées ?

Mme Van Offelen souhaiterait que le monument de Pierre Carsoel, datant de 1930, et la plaque commémorative de l'inauguration du parc en 1974 soient nettoyés.

Elle regrette qu'un canisite ait été installé juste en dessous de cette plaque commémorative.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que les travaux du parc Montjoie ont débuté aujourd'hui même, avec la réfection des chemins, indispensable pour réduire les risques de chute.

Ces travaux comprennent la création de deux noues plantées d'une superficie de 30 m², l'installation de 6 puits perdus pour permettre l'infiltration ainsi que la consolidation du mur de soutènement situé du côté du terrain de tennis abandonné.

La réfection des chemins ne sera pas effectuée avec de la dolomie, mais avec du « comex », fabriqué à partir de matériaux de construction renouvelables, facile à entretenir et capable de supporter des charges supérieures.

Il faudra probablement au moins deux mois pour achever ces travaux.

La création d'un terrain de pétanque fait partie des pistes de réflexion.

Le service des Sports étudie aussi l'installation éventuelle d'un terrain de fitness.

Des bancs avec accoudoirs vont être installés au parc Montjoie. Ce sujet a d'ailleurs été abordé au Conseil des Aînés dans le cadre des discussions relatives à la place des personnes âgées dans les parcs.

Le service vert a demandé à la cellule anti-tags de procéder au nettoyage du monument Carsoel.

Mme Van Offelen remercie Mme l'Echevine De Brouwer pour sa réponse constructive.

Elle insiste pour que la plaque commémorant l'inauguration du parc soit nettoyée, vu qu'elle y est sentimentalement attachée, son propre père, le bourgmestre Jacques Van Offelen, ayant inauguré ce parc en 1974.



Question orale de Mme Vanneste : Dépôt clandestin.

Mme Vanneste déplore les nuisances subies par l'îlot situé avenue Oscar Van Goidtsenhoven en raison de l'accumulation de dépôts clandestins.

En dépit de l'installation de dispositifs pour le tri des déchets, ce site est constamment dénaturé par des dépôts sauvages.

Les dépôts illégaux sont rapidement évacués afin d'éviter la constitution de dépôts ultérieurs, mais malgré les efforts accomplis par le service de la Propreté, de nouveaux dépôts apparaissent constamment.

Ces dépôts illicites ont des répercussions environnementales mais aussi sociales en raison du sentiment d'insécurité qu'ils génèrent.

Il faut privilégier une approche éducative mais vu que pour une partie, certes minoritaire, de la population, elle s'avère inopérante, il faut se résoudre à imposer des sanctions financières.

Le Collège a-t-il pu évaluer l'efficacité des caméras de surveillance installées à cet endroit ?

Les stratégies de lutte contre cette pollution ont-elles pu être adaptées ?

À quel montant s'élève le coût annuel de la gestion de ces dépôts illégaux ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot reconnaît que le triangle de l'avenue Oscar Van Goidtsenhoven constitue un véritable cauchemar pour le service de la Propreté car tout a été essayé (aménagement physique des lieux, caméras de surveillance, sensibilisation du quartier, verbalisations, etc.), sans que l'on aboutisse à des résultats probants, puisque les services communaux sont amenés à enlever des dépôts clandestins quasiment tous les jours.

D'ailleurs, dans le cadre d'une enquête menée par l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP), l'administration communale a placé cette zone en priorité pour toute opération spéciale qui serait entreprise en matière de propreté publique.

La configuration physique des lieux a été transformée par l'installation en sous-sol des bulles à verre et des bulles à vêtements, la mise en place d'un pavé, plus propice au nettoyage, et l'installation d'une boîte à livres dont on espérait qu'elle pût attirer le chaland et inciterait les gens à respecter l'endroit, mais une minorité, certes infime, s'obstine à ne rien respecter.

L'installation d'un nombre important de caméras de surveillance a permis de dresser 205 procès-verbaux sans pour autant éradiquer les dépôts clandestins, notamment de bouteilles, mais la Belgique n'est pas un pays totalitaire où les caméras de surveillance seraient dotées d'une reconnaissance faciale permettant de retrouver le moindre contrevenant.

Les contrevenants ont une étrange propension à estimer que leur méfait est moins grave lorsque le dépôt clandestin est effectué à proximité d'une poubelle ou d'une bulle à verre !

La fixation de rubalises aux endroits où les dépôts illicites ont été effectués n'empêche pas le renouvellement de ceux-ci.

L'année dernière, les services communaux ont retiré 788,92 tonnes de déchets pour un coût total de 130.000 € (tarif de 162,27 €/tonne), auquel s'ajoute le coût requis pour les prestations des équipes chargées du prélèvement.

Le prochain numéro du magazine Wolvendael consacrera un article à cette thématique.

Même s'il est difficile de changer la mentalité d'une minorité incivique, l'administration communale fait tout son possible en ce domaine.